



Le Portage Salarial



PROGRAMME

FORMATION REFERENT SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Durée réglementaire pour les Référénts provenant d'établissement de moins de 300 salariés (Art.L4614-14 du Code du Travail) : 21 heures (7h x 3 jours)

Profils des stagiaires : **Tous personnels d'établissements publics ou privés**

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Oui Non
(Prévenir en amont de la formation)

Horaires de la formation : de ...9h00... à 12h30... et de ...13h30... à 17h00.....

Lieu de la formation : *en intra-entreprise*

Prérequis :

- **18 ans minimum,**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'objectif de la formation de Référént Santé et Sécurité au Travail est d'être capable de mener à bien ses missions de « salarié compétent dans les activités de protection et de prévention des risques professionnels » afin d'assister et de conseiller le chef d'établissement, dans les domaines de la Santé et de la Sécurité au Travail.

CONTENU DE LA FORMATION

*Ce contenu constitue une base pour le déroulé de la formation.
La durée des séquences est adaptée aux besoins des participants.*

Connaître et appliquer la réglementation Santé et Sécurité au Travail (S&ST)

Connaître et développer la prévention des risques professionnels

Connaître et appliquer les missions du Référént Santé & Sécurité au Travail (RS&ST)

CONTENU DETAILLE DE LA FORMATION « Référent Santé & Sécurité au Travail »

Connaître et appliquer la réglementation Santé & Sécurité au Travail (S&ST) :

Les obligations employeurs et salariés (Les formations règlementaires, Les documents obligatoires,
Le management S&ST et les 9 principes généraux de prévention)
La Faute Inexcusable de l'Employeur
La réglementation EU et Française du Référent Santé & Sécurité au Travail (RS&ST)
La lettre de mission du Référent S&ST

Connaître et développer la Prévention des Risques Professionnels

Définition, Enjeux et valeurs de la prévention Acteurs internes et externes de la prévention
Coûts (Directs / Indirects) et rentabilité de la prévention
Comprendre l'apparition d'un dommage (MAD) Définitions et procédures de reconnaissance des
accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP)
Importances des AT/MP (Statistiques)
Différences et efficacités entre la Prévention et la Protection (EPI / EPC)
Différences entre Danger et Risque
Les étapes de la démarche globale d'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP)
Le Danger Grave Imminent (DGI) - Droit de retrait et le devoir d'alerte.

Connaître et appliquer les missions du Référent Santé & Sécurité au Travail (RS&ST)

Mettre en place l'accueil des nouveaux salariés (Tutorat et livret d'accueil)
Élaborer les plans de prévention de coactivité
Veiller aux affichages obligatoires
Obtenir et utiliser un Registre d'Accidents Bénins
Élaborer et mettre à jour le Document Unique (DUER)
Analyser les Accidents du travail (AT)
Apprécier la situation S&ST de l'établissement
Mettre en place une procédure IQP de vérification des machines
Connaître la signalisation Santé & Sécurité au Travail Utiliser des documents de communication
interne et d'information (FRI, FSD...)

Encadrement pédagogique

M. PAROUTY Guillaume, Consultant Formateur dans le cadre d'un portage indépendant auprès de l'organisme ITG Formation, sera votre formateur pour votre formation « Référent Santé & Sécurité au Travail ».

Titulaire de 2 certifications en prévention des risques professionnels : Formateur de Référents Santé & Sécurité au Travail et Auditeur Rédacteur de Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ; il est spécialisé et est intégré à un réseau d'experts (France SST).



Modalités pédagogiques et techniques

- Documents visuels sur PowerPoint (schéma, images et vidéo)
- Etude de cas concrets, méthode active, démonstrative et expérimentale
- Mise en situation pédagogique
- Quizz et questionnaire en salle
- Etude de cas pratique

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales et écrites (QCM)
- Formulaire d'évaluation de la formation (à chaud, à froid)

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Nous programmerons les dates en fonctions de vos contraintes et de nos disponibilités. Toute demande de prestation s'accompagne d'un programme détaillé de formation et d'une convention de formation incluant un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. Ces documents sont transmis sous format électronique par courriel. Nos formations sont réalisées sur mesure. La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 7 jours calendaires.

Contact : *Guillaume PAROUTY – bureau.hygiene.securite@gmail.com 07 77 05 63 42*

QUELQUES INDICATEURS CHIFFRES

4 ans d'expérience
en formateur
intra-entreprise

Titulaire de 2
certifications :
Formateur de Référent
Santé & Sécurité au
Travail + Auditeur
Rédacteur de DUER

Professionnel de la
restauration depuis
une quinzaine
d'années